



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIB DU CONSEIL MUNICIPAL DE VENNECY

Délibération n°2025/34

Le huit septembre deux-mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VENNECY, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des mariages, sous la présidence de M. Roger DESLANDES, Maire.

Date de la convocation : 4 septembre 2025

Présents : M. DESLANDES, Mme CHAMBLET, M. BONHOMMET, M. BOURLET, M. CHENEAU, Mme GANGNERON, M. JALAGEAS, M. MACHADO SANTANA, Mme STROUPPE-MEUNIER (à partir de 19h45), M. GAUCHER, M. MUNOZ

Absents ayant donné pouvoir : Mme BEURAIN DURU à M. DESLANDES, M. LOISEAU à M. BOURLET, Mme PERREAU à Mme GANGNERON, Mme STROUPPE-MEUNIER à Mme CHAMBLET (jusqu'à 19h45), M. THIBAUT à M. MUNOZ

Absents : M. GITON, Mme MOUZET, Mme THO

Secrétaire de séance : Mme CHAMBLET

Nombre de membres en exercice : 18

Présents : 10

Votants : 15

LOCATION DES SALLES COMMUNALES : TARIFS 2026

M. le Maire communique l'ensemble des tarifs 2025, pour la location des salles communales. Il précise que les chèques de réservation, de caution, le contrat de location, ainsi que l'attestation d'assurance doivent tous être au nom de la même personne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, pour l'année 2026 décide :

- A l'unanimité de reconduire les tarifs de la salle polyvalente ;
- A la majorité, avec 15 voix pour et 1 abstention (Mme CHAMBLET) de reconduire le tarif « habitants » pour la salle bleue et à la majorité avec 9 voix pour et 6 voix contre (M. BOURLET, M. LOISEAU, M. CHENEAU, M. DESLANDES, Mmes CHAMBLET et BEURAIN DURU) de reconduire les tarifs « personnes extérieures » ;
- A la majorité, avec 7 voix pour (M. MUNOZ, M. THIBAUT, M. GAUCHER, M. CHENEAU, M. MACHADO SANTANA, M. DESLANDES et Mme BEURAIN DURU) et 1 voix contre (M. JALAGEAS) d'augmenter le tarif des associations extérieures à 100€, la voix du Maire étant prépondérante et les 7 autres voix étant pour une augmentation à 80€ ;
- A l'unanimité, la suppression de la location du préau et des toilettes Place St Symphorien.

Les tarifs pour 2026 seront donc les suivants:

SALLE POLYVALENTE			
Habitants de Vennechy		Personnes extérieures	
Week-end	550 €	Week-end	1 000 €

SALLE BLEUE			
Habitants de Vennechy		Personnes extérieures	
Week-end	250 €	Week-end	400 €
Associations dont le siège social est situé hors de Vennechy			
Demi-journée Hors week-ends, jours fériés et vacances scolaires			100 €

Envoyé en préfecture le 10/09/2025

Reçu en préfecture le 10/09/2025

Publié le

ID : 045-214503336-20250908-D2025_34-DE



La secrétaire de séance
Christine CHAMBLET

Vennecy, le 9 septembre 2025
Le Maire,
Roger DESLANDES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>